



COMMUNE DE WITTISHEIM



## Agenda

23 octobre

Espace Enfants :  
Gym de 3 à 6 ans  
14h30 - école

3 novembre

Animation RAI :  
«Hansel et Gretel»  
10H - Médiathèque

3 novembre

Animation RAI :  
Cuisine pour ados  
9H30 - Salle polyva.

3 novembre

Animation RAI :  
Futsal pour ados  
14H00 - Salle polyva.

11 novembre

Commémoration  
10H30  
Place de l'église

11 novembre

Marche gourmande  
FCW  
Salle polyva.

14 novembre

Bourse puériculture  
Acti'Witti'Parents  
Salle polyva.

24 novembre

Animation RAI :  
Art Floral  
9H30 - Salle polyva.

27 novembre

Espace Enfants :  
Gym de 3 à 6 ans  
14h30 - école

30 novembre

Défilé de Halloween :  
école

05 décembre

Fête des aînés  
11H30 - Salle polyva.

06 décembre

Don du sang  
17H00 - Salle polyva.

11 décembre

Espace Enfants :  
Gym de 3 à 6 ans  
14h30 - école

12 décembre

Animation RAI :  
Atelier pâtisserie  
14H00 - Salle polyva.

## L'EDITO

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Sur proposition de la commission fleurissement, nous avons candidaté au label national de la qualité de vie « Villes et Villages fleuris ». Le jury, accompagné de Huguette Barondeau (Adjointe en charge du fleurissement) et de Fabien Seyller (responsable de l'équipe technique) ont sillonné la commune à la fin du mois de juillet afin d'évaluer la qualité du fleurissement, mais également pour juger les actions que nous avons réalisé en faveur du développement durable depuis l'obtention de notre 2ème fleur. Après quelques jours de suspens, le verdict est tombé et je suis très honoré de vous informer que nous avons obtenu notre 3ème fleur avec les félicitations du Vice-Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace), en charge du fleurissement. Gageons que la qualité des décorations réalisées en régie, sur le thème de l'Alsace, a contribué à l'obtention de ce label.

La période des congés estivaux est maintenant derrière nous. J'espère qu'elle aura été bénéfique et reposante pour tous. La rentrée est consommée pour les écoliers, les collégiens, les étudiants, les professionnels mais également pour le tissu associatif de notre Commune. Malgré le contexte sanitaire qui progressivement s'améliore, je vous invite cependant à poursuivre votre effort quant au respect des gestes barrières afin de ne pas voir une nouvelle flambée de cette pandémie.

Chacun peut maintenant profiter de la nouvelle voirie de la rue des Sœurs, les travaux étant achevés à l'exception de la démolition de l'ancien poste transformateur. Cette verrue devrait très rapidement disparaître de notre paysage. Comme vous pourrez le lire dans ce Wettsa liaison, d'autres projets émergent et devraient prochainement démarrer. Je pense en particulier aux travaux de construction d'un bassin de stockage des eaux usées, aux travaux de voirie de la rue des Roses et du Cimetière qui devraient débuter dès le début de l'année prochaine (voir article ci-dessous), du projet de cheminement piétons au sein du village et des travaux d'aménagement de la rue de Hilsenheim. Des réunions publiques seront organisées prochainement pour vous présenter ces différents projets. Concernant le chantier de réaménagement de la Mairie, l'architecte (MP Architectes) a été retenu et travaille actuellement sur ce dossier. Enfin, je profite de cet édito pour remercier le plus sincèrement et chaleureusement possible l'ensemble des acteurs qui ont permis de retrouver M. Jaegli à la suite de la recherche citoyenne, organisée par la Gendarmerie. C'est grâce à ce bel élan de solidarité et à votre implication qu'il se porte bien aujourd'hui. Bien entendu, la famille s'associe à ces remerciements.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce Wettsa liaison.

Christophe KNOBLOCH  
Maire de WITTISHEIM

## 01 CONSEILS MUNICIPAUX L'ESSENTIEL

Les procès verbaux complets des séances de conseil municipal sont

consultables sur le site internet :  
[www.wittisheim.fr](http://www.wittisheim.fr) - Document en ligne

11 mai 2021

### A l'ordre du jour :

- Le Conseil s'oppose au transfert à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) de la compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.
- Acquisition de la parcelle 19 section 23.
- Adhésion à la plateforme gratuite mutualisée de dématérialisation « Alsace marché publics ».
- Signature d'une charte avec la région Grand Est dans le cadre de la participation à l'opération « commune nature ».
- Création de postes d'adjoints administratifs à temps non complet pour le plan d'eau.
- Création de 2 postes d'adjoints techniques à temps complet pour assister les agents techniques pendant l'été.
- Composition du CCAS : remplacement de Gaëlle Houbre, Marie-Madeleine Aydin est nommée.
- Tirage au sort pour les jurys d'assise 2021.
- Composition des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin.
- Installation d'une chaudière à condensation au presbytère.
- Convention pour la buvette au plan d'eau pour 3 ans.
- Convention avec le Koba Wake park pendant 5 ans.
- Réalisation d'un stage de prévention routière à vélo pour les CM de l'école.
- Numérisation des registres d'état civil et des délibérations par la société Numerize.

22 juin 2021

### A l'ordre du jour :

- Acquisition des parcelles 98 et 562 section 22 car la CCRM projette des travaux d'agrandissement du périscolaire.
- Construction d'un bassin de pollution rue de Muttersholtz et rétrocession de la parcelle 276 section 22 à l'euro symbolique, au SDEA.
- Restitution de la compétence « versement des contributions financières au SDIS » de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim vers les communes.
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Composition des commissions et désignations de délégués suite à la

démission de Gaëlle Houbre.

- Choix du maître d'œuvre pour la restructuration de la mairie : Cabinet PM Architectes de Strasbourg.
- Validation de l'Avant-Projet Sommaire pour la rue des Roses et la rue du Cimetière.
- Rue des Roses et la rue du Cimetière : validation de la mise en souterrain des réseaux orange.
- Rue de Hilsenheim : choix d'un assistant à Maitrise d'ouvrage et réalisation d'un relevé topographique.
- Présentation du rapport annuel du SDEA.
- Présentation du rapport annuel du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.
- Création d'un chemin autour du terrain de foot.
- Remplacement du radiateur de la cuisine dans le logement au-dessus de l'école.

## 02 A LA UNE SDEA : TRAVAUX À VENIR

Le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) va réaliser prochainement des travaux conséquent dans la Commune :

### > Création d'un bassin de stockage

L'étude diagnostique des réseaux d'assainissement couplée à une modélisation hydraulique réalisée en 2016 a mis en évidence la nécessité de créer des aménagements pour augmenter le volume de stockage des eaux de pluie lors d'épisodes pluvieux importants. Il est donc prévu la construction d'un bassin de pollution enterré d'un volume de stockage de 230 m<sup>3</sup> au niveau de l'espace vert à l'angle de la rue de Muttersholtz et de la rue Neubrich.

Ce bassin de rétention, installé sur le réseau d'assainissement unitaire (eaux usées des habitations et eaux pluviales) permettra, lors d'épisodes pluvieux, de stocker les premiers mètres cubes d'eau les plus chargés en pollution issus du rinçage des réseaux d'assainissement. Ce volume d'eau est ensuite restitué progressivement dans le réseau d'assainissement, pour être traité à la station d'épuration de Sélestat.

L'opération comprend également une nouvelle station de refoulement en remplacement de l'existante, à l'angle de la rue de Muttersholtz et de la rue des Iris.

Le démarrage des travaux, d'une durée prévisionnelle de 7 mois, est programmé pour courant octobre 2021. Les marchés des travaux sont attribués aux entreprises MTHA, MBH et

SOGEA Est. Le financement de l'opération est à la charge entière du SDEA (Périmètre du Ried de Marckolsheim) pour un montant d'environ 750 000,00 € HT.

Voici quelques caractéristiques techniques du futur bassin :

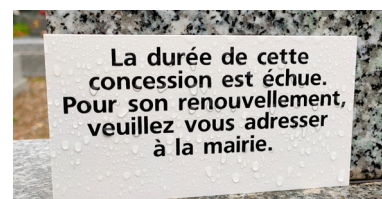
- Volume de stockage de 230 m<sup>3</sup>
- Géométrie circulaire d'un diamètre intérieur de 10 m
- Profondeur comprise entre 4.70 m et 6.70 m.

### > Remplacement des conduites d'eau potable dans la rue du Cimetière et la rue des Roses

Parmi les anciennes conduites d'eau potable devant faire l'objet d'un renouvellement, le réseau de la rue du Cimetière et de la rue des Roses a été identifié par le SDEA. Sur proposition de la commission urbanisme et aménagement du territoire, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour profiter de cette intervention pour réaliser des travaux de voirie dans ces deux rues. L'entreprise SPEYSER démarrera ce chantier par la pose du nouveau réseau d'eau potable, dès le début de l'année prochaine. L'entreprise de voirie enchainera avec l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, fibre et Orange), la pose des maçonneries et achèvera par la pose des enrobés. Les travaux seront suivis par le maître d'œuvre Roth-Simler. L'appel d'offre est publié, mais à ce stade, l'entreprise de voirie n'est pas connue. Une réunion publique sera organisée dans les prochaines semaines avec les riverains, afin d'évoquer ces travaux.

### CIMETIÈRE : ÉCRITEAUX SUR LES TOMBES DES CONCESSIONS ÉCHUES

Vous l'aurez sans doute remarqué, si vous vous êtes rendus récemment au cimetière, de petits écriteaux fleurissent sur les tombes. Ils visent à informer les personnes concernées que la concession de la tombe est échue.



Il ne s'agit aucunement de stigmatiser publiquement les personnes. Ces panneaux permettent aux services communaux d'identifier les personnes qui entretiennent les sépultures. Très souvent, ils font partie des lointains descendants du concessionnaire originel, seul identifié sur les documents officiels.

Les emplacements dédiés aux sépultures sont des espaces communaux concédés pour une durée limitée aux personnes souhaitant se faire inhumer ainsi que leurs enfants et successeurs. Les concessions peuvent être renouvelées indéfiniment. Les textes précisent que cette demande de renouvellement est à l'initiative du concessionnaire ou de sa famille. En principe les services communaux ne sont donc pas tenus d'en informer les familles. Néanmoins, à Wittisheim, nous avons fait le choix d'essayer d'informer un maximum de personnes de la situation de leur concession par courrier ou via les panonceaux récemment installés.

Si vous souhaitez renouveler votre concession, rendez-vous en mairie. Les tarifs sont fixés à 90 € pour une tombe simple et 180 € pour une tombe double. La durée d'une concession est de 15 ans. Il vous est également possible de faire le choix de ne plus renouveler votre concession. Il vous faudra dans ce cas en informer le service administratif de la Mairie. Conformément au règlement de notre cimetière, vous disposez alors d'un délai de six mois pour reprendre les monuments. A l'issue de ce délai, les éventuels frais d'enlèvement sont à la charge de la famille.

Si toutefois, personne ne devait se manifester dans un délai de deux ans suivant l'expiration d'une concession, la Commune est en droit de procéder à la reprise sans avis ou notification. Elle peut alors, procéder à la démolition des monuments et signes funéraires, disposer des matériaux ainsi récupérés et bénéficier librement du produit de leur vente. Il lui est également possible de laisser les monuments funéraires présents sur la concession et les céder à un nouveau concessionnaire.

### **03** L'INFO NATURE JARDIN PARTAGÉ : VENEZ PARTICIPER !

Il y a maintenant presque deux ans, naissait une initiative originale : créer un jardin partagé au presbytère. C'est le Jardin de Noé.

Un jardin partagé c'est un espace géré collectivement par un groupe de personnes volontaires. Ils ne sont pas à confondre avec les jardins familiaux. En effet, contrairement à ces derniers, il ne s'agit pas ici de louer une parcelle afin d'y établir un jardin privatif mais bien de mutualiser un espace communautaire.

Ce projet vise à tisser des liens sociaux et favoriser les échanges. Sous la houlette de notre intervenant Eric CHARTON, ce projet se veut éga-

lement être une « école de jardinage » pour apprendre à cultiver autrement nos légumes. Non seulement sans pesticides et autres phytosanitaires, tout en ayant une approche globale tenant compte de la biodiversité qui entoure le potager. Il s'agit également de réduire notre impact environnemental en valorisant les déchets verts qui servent d'engrais.

Si vous souhaitez participer, il n'est pas trop tard. Rendez-vous en Mairie pour vous renseigner et vous inscrire.

## **04** LA RUBRIQUE CHIFFREE

**188**

Le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Wittisheim dont 156 habitent le village.

**20**

C'est le nombre d'élèves qui ont fait leur première rentrée à l'école maternelle.

**54**

C'est le nombre d'enfants de WITTISHEIM qui profitent du service d'accueil périscolaire de la CCRM. 40 sont accueillis à Wittisheim et 14 à Bindernheim.

## **05** CADRE DE VIE INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

### > *Microcoupures sur le réseau*

Depuis quelques temps nous subissons de nombreuses microcoupures à Wittisheim. Ce phénomène concerne également les communes voisines. Aussi, les élus concernés ont organisé une réunion avec ENEDIS, dans le but de trouver une solution à ce problème qui perdure.

Depuis, l'opérateur a mis en place différents appareils de mesures afin de trouver la ou les causes du problème. A ce stade, un dysfonctionnement est identifié sur une ligne enterrée, mais il n'est pas le seul. Les investigations se poursuivent, en espérant que prochainement nous ne soyons plus sujet à ces microcoupures.

Nous vous invitons cependant et pour affiner les recherches à prévenir la Mairie par mail ([mairie@wittisheim.fr](mailto:mairie@wittisheim.fr)) lorsque vous subissez une microcoupure en précisant : la date, l'heure et la rue concernée.

### > *Remplacement du transformateur de la rue de l'Usine*

Les riverains des rues Paul Schefels, de l'Usine et Lucien Baumlin ont récemment subi un nouveau problème d'alimentation électrique lié à un dys-

fonctionnement du poste transformateur de la rue de l'Usine.

Une coupure générale assez longue a été constatée. ENEDIS nous confirme que suite à plusieurs problèmes, ce poste a été réparé et est désormais opérationnel.

## LES INCIVILITÉS DU QUOTIDIEN : LE BRUIT

Le but de cet article n'est pas de faire un rappel de la loi, ni de dresser un tableau des sanctions applicables, mais bel et bien de faire appel à votre sens du civisme et du respect du voisinage. Nous sommes tous à un moment donné, confronté à une situation de bruit insoutenable que nous provoquons ou que nous subissons, souvent de la part du voisinage. Le principe est clair: « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (article R. 1336-5 du Code de la santé publique). Aussi, avant d'entreprendre des travaux ou de bricoler chez soi, posez-vous juste la question si le bruit que vous allez générer est acceptable pour votre voisinage en fonction de l'heure et par rapport à sa durée.

Si vous n'avez pas d'autres solutions que de démarrer de bonne heure peut-être est-il envisageable de prévenir votre voisinage. L'acceptabilité n'en sera que plus grande. Ayez de la bienveillance et n'oubliez pas qu'un jour, c'est peut-être vous qui subirez une gêne sonore.

S'agissant des bruits du dimanche matin, ils sont tolérés règlementairement uniquement entre 10h00 et 12h00, mais à éviter dans la mesure du possible, même pour les amateurs de belles pelouses ou du bricolage. Peut-être que le moment n'est tout simplement pas propice pour effectuer ces travaux et que la meilleure chose à faire c'est de les repousser, même si vous deviez avoir un emploi du temps plus que chargé. Faire preuve de bon sens évite souvent des situations de conflits entre voisins. Si vous êtes confronté à une situation gênante, privilégiez la discussion car il ne sert à rien de s'emporter, d'autant plus que vous pourriez regretter les propos tenus.

En revanche, si vos échanges n'aboutissent pas et en dernier recours, vous êtes bien entendu conviés à prendre contact directement avec la Gendarmerie (**17** ou pendant les heures ouvrés **03.88.85.29.80**) ou la Brigade Verte (**03.89.74.84.04**), car il est vrai que des règles et des sanctions existent.

Vous pouvez également saisir le conciliateur de justice au **03.88.58.62.20**, la médiation étant gratuite.

Enfin, concernant les scooters et les motocyclettes pétaradantes de nos adolescents, n'oubliez pas que les pots d'échappement non homologués génèrent beaucoup trop de bruit. Là aussi, des sanctions existent, pouvant aller jusqu'à la confiscation de l'engin. Alors avant de les laisser monter un tel pot d'échappement ou avant de les laisser en acheter un, réfléchissez-y à deux fois.

## NOUVEAU : UN RÉSEAU DE BABY SITTING SUR LE TERRITOIRE DE LA CCRM



Un réseau de baby-sitting va être mis en place par le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) à partir du mois de novembre. L'objectif est de faciliter la mise en relation des parents et des baby-sitters.

Le principe est de former des baby-sitters pour effectuer des missions sur le territoire de la CCRM. Une formation sera proposée aux futurs baby-sitters grâce à l'intervention d'animateurs (développement de l'enfant, proposition d'activités) et des Sapeurs-Pompiers de l'unité territoriale de Marckolsheim pour la Formation aux gestes élémentaires de premiers secours.

Une première session de formation, gratuite pour les jeunes, se tiendra pendant les vacances de la Toussaint, sur deux à trois jours.

A la fin de la formation, chaque jeune signera une charte d'engagement et il sera ensuite inscrit gratuitement sur une liste de baby-sitters qui sera diffusée aux parents habitants dans l'une des 18 communes de la CCRM (20 000 habitants en tout sur le territoire). Les parents pourront ensuite se mettre directement en relation avec une baby-sitter pour convenir avec elle des modalités d'emploi.

Ce «réseau baby-sitting» se veut être un service occasionnel (le soir, les

week-ends) et qui n'a pas vocation à remplacer les assistantes maternelles et les crèches.

Les parents pourront trouver la liste des baby-sitters dès le mois de novembre 2021.

Contactez Caroline Dubois pour vous inscrire à la formation au **07.67.36.95.37** ou par mail : **caroline.dubois@rai-ccrm.fr**

## COMPTAGES ROUTIERS

Suite à la multiplication du nombre de plaintes quant à la vitesse excessive des véhicules motorisés dans le village, la Municipalité a décidé de mener une campagne de comptages et de mesures de vitesse sur certaines voiries de la commune. La localisation de ces points de collectes sera définie et établie en fonction des axes jugés stratégiques.

Ces mesures, qui s'étaleront sur une plage de 7 jours, permettront à la Commune de disposer de données chiffrées précises et servira de base de travail pour analyser et comprendre le comportement des usagers de nos voiries. Elles seront très utiles pour étudier et proposer des actions localisées et adaptées à chaque situation.

Cet article est aussi l'occasion de rappeler à tous qu'il est indispensable d'adapter sa vitesse en véhicule particulièrement dans l'agglomération en tenant compte de la signalisation existante. Il en va de la sécurité et du bien-être de tous.

## 06 BRÈVES NOUVEAUX HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Depuis le 01 septembre 2021, la déchetterie est ouverte toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Cette nouvelle répartition horaire a été calculée par le SMICTOM en fonction des flux et des pics d'affluence.

## NOUVEAU A WITTISHEIM : UNE ARTISTE PEINTRE

Installée à WITTISHEIM, Anne DEL-LINGER, Artiste Peintre, se laisse porter par les couleurs permettant ainsi à ses pinceaux de déposer leurs empreintes sur la toile.

Grâce à l'utilisation de différentes textures et à la sensibilité de son regard, elle partage des émotions picturales dans des compositions abstraites.

Face à ses tableaux, laissez-vous porter, captiver...

Faites-vous plaisir et offrez-vous une création unique. C'est également une

idée cadeau originale.

Ils peuvent être réalisés « sur mesure » pour égayer votre intérieur en harmonisant les tailles et les différentes textures et nuances de couleurs.

**www.auxcouleursdunsonge.com**  
**contact@auxcouleursdunsonge.com**

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pourquoi laisser les litiges de la vie quotidienne perdurer lorsque le recours à une tierce personne peut bien souvent permettre de les désamorcer ?

Pour vous aider, M. Michel STOQUERT, conciliateur de justice, sera désormais disponible au pôle des solidarités sur rendez-vous les 1ers jeudis après-midi de chaque mois. C'est un service gratuit.

Pour prendre rendez-vous vous pouvez téléphoner à la mairie de Marckolsheim au 03 88 58 62 20.

Ci-après quelques exemples de conflits où il peut intervenir : relations de voisinage, hauteur et distances des arbres ou des haies par rapport aux limites de propriétés, rapport bailleurs-locataire, etc.

## FORMATION BAFA : POURQUOI PAS VOUS ?

Le Réseau d'Animation Intercommunal en collaboration avec l'organisme de formation AROEVEN Alsace accueille durant les vacances scolaires d'automne une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) – Formation générale (étape 1) - du dimanche 31 octobre au dimanche 7 novembre 2021, jour férié du 1/11 inclus, à Marckolsheim pour maximum 20 stagiaires à partir de 17 ans.

Le BAFA permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueil de loisirs, colonie de vacances et périscolaire. La formation s'adresse à toute personne âgée de plus de 17 ans.

Elle se déroule en 3 étapes :

1. La formation générale (de 8j) : Acquisition des connaissances théoriques pour assurer les fonctions d'animation.
2. Le stage pratique (de 14j) : Réalisé dans un centre de vacances et de loisirs habilité.
3. La session d'approfondissement (au moins 6j) ou session de qualification (au moins 8 j) : Approfondir, compléter et analyser les acquis de la formation sur des thèmes (petite enfance, handicap...) ou activités précises (surveillant baignade par ex.)

Informations et inscriptions auprès du RAI : **03.88.85.89.25** ou **contact@rai-ccrm.fr**